

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Votants	11
absents	05
Procurations	01

<p>L'an Deux Mil vingt quatre Le 25 Mars à 18h30</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.</p> <p>Date de Convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024</p> <p>PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAU Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. DECLÉ Sébastien. CONTAMINE David. PERTUIS Martine.</p> <p>ABSENTS : EYSSARTIER Jennifer. FALLEAU Geneviève. DELACOTE Aurélie. MARY Sophie.</p> <p>PROCURATIONS: FALLEAU Geneviève à FORT Sylvette</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.</p>
--

OBJET : Subventions 2024 attribuées aux associations

Monsieur le Maire fait lecture des différentes demandes de subventions aux Associations, rappelle les versements de l'année 2023, et fait part aux membres présents du Conseil Municipal du projet d'attribution de subventions pour 2024.

ASSOCIATION	MONTANT	ASSOCIATION	MONTANT
AAPP ASSOCIATION DE PECHE	100,00 €	GV HAUTEFORT	650,00 €
ACCA SOCIETE DE CHASSE	230,00 €	JEUNES AGRICULTEURS	5 000,00 €
ADIL	168,00 €	HAUTEFORT NOTRE PATRIMOINE	2 500,00 €
AMICALE LAÏQUE ST-AGNAN	300,00 €	L'ANTRE DE LA WYVERNE	250,00 €
BOUGE TON BOURG	500,00 €	LA PUCE A L'OREILLE ECOLE	300,00 €
CAVA	1 500,00 €	LE MONDE DANS MON VILLAGE	500,00 €
CLUB DE PETANQUE	350,00 €	LES PTITS TROUBADOURS	750,00 €
CLUB DES DEUX CLOCHERS	500,00 €	PACTE TOURTOIRAC	750,00 €
COMITE DES FETES ST-AGNAN	500,00 €	RADIO PAC	100,00 €
CRISTAL FM	150,00 €	TIR HAUTEFORT SOCIETE	1 000,00 €
DIS ECOUTE ET VOIR	400,00 €	TAKASOUFFLER PERIGORD	250,00 €
EWANEWS	150,00 €	UNION SPORTIVE HAUTEFORT	2 500,00 €
FNACA SECTION HAUTEFORT	75,00 €	V.M.E.H. 24	100,00 €
FNATH SECTION DE PAYZAC	75,00 €	Total 2	14 650,00 €
Total 1	4 998,00 €	Report Total 1	4 998,00 €
		TOTAL	19 648,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer comme ci-dessus les subventions aux associations pour l'année 2024,
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget principal de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés avec toutes les entreprises et à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20240325-2024-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024
Publication : 27/03/2024

HAUTEFORT le 26/03/2024

LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS